

**DÉCHETS MÉNAGERS :
INFORMATION
INTERCOMMUNALE
IMPORTANTE**

Cany-Barville, le 15 février 2018

Madame, Monsieur,

Le mode de financement du Service Public d'élimination des ordures ménagères est en cours d'évolution avec la mise en place, le 1^{er} janvier 2019, de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Tous les producteurs de déchets ménagers contribueront à son financement :
les particuliers, les professionnels, les collectivités comme les administrations.

La mise en place de la redevance sera plus juste et plus équitable puisqu'elle sera calculée en fonction du nombre de personnes vivant dans le foyer.

Pour sa mise en œuvre, la Communauté de Communes va donc procéder à un recensement chez chaque producteur de déchets, **entre le 9 mars et le 7 juillet 2018**. Un enquêteur, accrédité et formé par la Communauté de Communes, passera pour vous soumettre un questionnaire. Il saura vous écouter et répondre à toutes vos questions sur le sujet.

Si vous le souhaitez, vous pouvez remplir le questionnaire en ligne :
<https://www.l-et-m.com/enquete-ccotealbatre> ou en flashant ce code



Vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire en ligne, appelez le : **03 84 73 69 19** (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi).

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre reste à votre disposition pour toute information complémentaire au **02 35 57 50 69**.

Comptant sur votre compréhension et votre participation, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Gérard Colin
Président de la Communauté de Communes
de la Côte d'Albâtre